

# Procès-Verbal de la réunion de Conseil Municipal Du 28 janvier 2026

\*\*\*

Présents : Mmes Chrystèle CATEL, Ophélie COUZEREAU ; MM, Christian BOULOGNE, Jérémy DEVOS, Olivier DUMONT, Francis JULLIEN, Vincent RETOURNÉ, Michel VAN DE VELDE.

Absents excusés ; MM. Gabriel LEFEVRE représenté par Jérémy DEVOS, Frédéric BÉRULLIER représenté par Vincent RETOURNÉ, M. Hervé PROYART non représenté.

Absente : Mme Claire DACHICOURT.

Sous la présidence de M. Michel VAN DE VELDE, Maire.

Secrétaire de séance : M. Francis JULLIEN est nommé secrétaire de séance.

L'an deux mille vingt-six le 28 janvier à 20H, les membres du Conseil municipal se sont réunis en mairie de Morisel, sous la présidence de M. Michel VAN DE VELDE, Maire, dûment convoqués le 22 janvier 2026 conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales).

**Le quorum étant atteint la séance est ouverte à 20H15.**

## **Point 1 : DEL N°01/01/2026 Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 05 novembre 2025**

Le Procès-verbal de la séance Conseil municipal du 05 novembre 2025 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, 9 voix pour** (C. CATEL, F. BÉRULLIER représenté par V. RETOURNÉ ; C. BOULOGNE, J. DEVOS, O. DUMONT, F. JULLIEN, G. LEFEVRE représenté par J. DEVOS, V. RETOURNÉ, M. VAN DE VELDE), **approuve** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 05 novembre 2025.

*Arrivée de Mme Ophélie COUZEREAU à 20H19*

## **Point 2 : DEL 02/01/2026 Renouvellement adhésion au service de missions temporaires du CDG80**

Monsieur le Maire informe que pour des raisons justifiant le possible besoin de personnel temporaire.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme anime un service de « mise à disposition de personnel » créé en application de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Ce service du CDG80 propose aux collectivités de rechercher puis mettre à disposition un personnel pour effectuer des remplacements d'agents titulaires momentanément absents, de les affecter à des missions temporaires (besoin saisonnier, accroissement temporaire d'activités) ou sur un poste momentanément vacant.

M. Le Maire propose d'adhérer à ce service, facultatif, sachant que chaque demande de mission de la part de la commune fera l'objet d'une fiche de renseignement qui en précisera l'objet, la période et les éléments de rémunération, toutes pièces relatives au dossier puis d'un contrat de travail avec l'agent identifié et enfin d'une facturation mensuelle auprès de la collectivité. Toutes les formalités relatives au recrutement et au suivi de la mission sont assurées par le Centre de Gestion, employeur direct de l'agent affecté.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, 10 voix pour (C. CATEL, O. COUZEREAU, F. BÉRULLIER représenté par V. RETOURNÉ ; C. BOULOGNE, J. DEVOS, O. DUMONT, F. JULLIEN, G. LEFEVRE représenté par J. DEVOS, V. RETOURNÉ, M. VAN DE VELDE) décide :**

- **D'adhérer** au service « mise à disposition de personnel » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme, à compter du 1<sup>er</sup> février 2026,
- de donner mission à M. Le Maire pour solliciter ce service en fonction des besoins de fonctionnement de la collectivité,
- **d'autoriser** M. Le Maire à signer la convention d'adhésion, jointe en annexe, d'une durée de trois ans, la convention nominative de mise à disposition d'un agent du CDG auprès de la Commune le cas échéant,
- **d'inscrire** au budget les sommes dues au Centre de Gestion en application desdites conventions, le cas échéant.

### **Point 3 : DEL 03/01/2026 Taux de promotion avancement de grade**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

En application de l'article L. 522-27 du code général de la fonction publique, il appartient aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer le taux de promotion pour chaque grade d'avancement relevant d'un cadre d'emplois figurant au tableau des effectifs de la collectivité à l'exception de ceux relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale, après avis du Comité Technique.

**Le Maire propose à l'assemblée :**

De fixer, au regard des circonstances locales, le taux de promotion d'avancement, grade par grade ; ce taux est à appliquer au nombre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement au grade supérieur pour obtenir le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus.

Monsieur le Maire précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Dans ces conditions, le taux de promotion de chaque grade d'avancement relevant d'un cadre d'emplois figurant au tableau des effectifs de la collectivité pourrait être fixé de la façon suivante :

Le taux est uniforme pour tous les grades fixés au tableau des effectifs de la collectivité, soit 100 %.

Monsieur le Maire précise que le Comité Technique a émis un avis favorable sur cette proposition qui lui a été présentée le 02 décembre 2025.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, 10 voix pour, décide de retenir le taux de promotion tel que prévu ci-dessus.**

### **Point 4 : DEL N°04/01/2026 Abattage et plantations Peupleraie**

**Intervention de M. BÉRULLIER en visioconférence pour présentation du sujet concernant la peupleraie.**

M. BÉRULLIER informe les membres présents qu'il y a 1/3 des arbres qui sont malades soit 850 arbres environ. Ils doivent être coupés, ce sont les « Trichoarpa » qui ont été atteints par la maladie du puceron lanigère. La tempête de janvier a fait tomber 15 % des arbres. Les arbres vont être vendus entre 5 € et 40 € par M3 selon la qualité du bois. M. BÉRULLIER précise que « Forêt d'ici » ne fait pas de proposition précise de vente mais juste une estimation entre 20000 € et 24000 €. La destination de ces bois peut être pour le chauffage, ou le déroulage. L'abattage

est précoce car normalement il doit s'effectuer au bout de 25 ans et les peupliers ne sont plantés que depuis 16 ans. Les grumes seront stockées sur le côté des chemins et si cela est impossible une plateforme devra être mise en place le long de la départementale pour stocker ces grumes, le coût de cette plateforme sera à la charge de la commune. Les souches ne seront pas extraites et le stockage devrait durer environ 6 mois selon le temps de séchage. Il sera nécessaire de demander l'accord au conseil départemental pour mettre en place cette plateforme. Pour limiter les coûts de ce chantier, M. BÉRULLIER se propose pour le suivi du chantier. Il faut répondre rapidement à l'offre qui date du mois de novembre 2025. La synthèse de M. BÉRULLIER est qu'au final, cela ne devrait ni rapporter ni coûter d'argent à la commune.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, 10 voix pour, décide de faire procéder à l'abattage et à la replantation de ces arbres et autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.**

### **Point 5 : DEL N°05/01/2026 Ouvertures dominicales LIDL**

M. le Maire présente la demande de l'enseigne LIDL reçue par mail le 10 décembre 2025 concernant des ouvertures dominicales en journée complète à partir du 2<sup>ème</sup> semestre 2026 pour plusieurs dates.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, 8 voix contre (C. CATEL, O. COUZEREAU, F. BÉRULLIER représenté par V. RETOURNÉ, O. DUMONT, F. JULLIEN, G. LEFEVRE représenté par J. DEVOS, V. RETOURNÉ, M. VAN DE VELDE), 2 voix pour (C. BOULOGNE, J. DEVOS) décide de ne pas accepter ces ouvertures dominicales en journées complètes sachant que le magasin ouvre déjà tous les dimanches matin pendant toute l'année.**

### **Point 6 : Projet aménagement rue Thiers**

M. le Maire présente le plan ainsi qu'un devis estimatif concernant le projet de l'aménagement de la rue Thiers. Il informe qu'en l'état actuel, le département ne donne son accord que pour un feu récompense, qui aurait un coût d'environ 15 000 €, et serait situé dans la rue Thiers dans le sens de la montée. Il informe également qu'il a reçu un mail du département lui indiquant que les projets de travaux pour l'année 2026 étaient clos et qu'il fallait reporter les travaux concernant la rue Thiers à 2027. Le département envisage de refaire la bande de roulement de la RD920 en même temps que les travaux de sécurisation. M. le Maire va demander s'il est possible d'instaurer un système de priorité à droite pour le carrefour situé au niveau de la rue de Castel. M. le Maire présente le dernier plan reçu avec un parking de stationnement en épi. Il ne sera pas possible de mettre une place de stationnement PMR sur ce parking. Il informe également que le problème d'identification du ou des propriétaires du terrain où doit se situer le parking n'est toujours pas résolu. Le coût des travaux de sécurisation est estimé à ce jour à 400 000 €.

### **M. DEVOS lit une question transmise par M. LEFEVRE :**

- Est-il possible de faire une voie dite « chaucidou » ? (Une Chaucidou est une chaussée à voie centrale banalisée ou qui permet de matérialiser un espace pour les cyclistes, sur des routes trop étroites pour accueillir des aménagements cyclables classiques.) Il lui est répondu que cela n'est pas possible car c'est une départementale de classe 1. M. BOULOGNE demande s'il est possible de limiter la vitesse à 30 Km/h. M. le Maire va prendre contact avec le département pour leur poser la question. La priorité va être mise sur l'acquisition des terrains.

### **Point 7 : Questions diverses**

- M. le Maire informe qu'une plantation d'arbres a été faite avec la participation de la fédération des chasseurs de la Somme. M. DUMONT signale qu'il n'a pas été informé de cette plantation. Il lui est répondu que cette information a été diffusée sur le groupe WHATSAPP du conseil municipal.

- M. DUMONT demande pourquoi le comité des fêtes a bénéficié de la salle des fêtes le soir du 31 décembre 2025 sans que cela ne soit diffusé aux habitants de la commune. M. le Maire répond qu'il avait été évoqué lors d'une précédente réunion de conseil que la salle pouvait être mise à disposition de cette association à titre gracieux exceptionnellement pour cette date. M. RETOURNÉ signale qu'il aurait été bienvenu de convier l'ensemble du conseil municipal pour cette soirée, ce qui n'a pas été fait. M. RETOURNÉ signale que lors de l'utilisation ce jour-là, aucun état des lieux n'a été fait ainsi que pour les vœux du Comité. Il signale qu'il ne s'occupe plus des remises et restitutions des clés ainsi que des états des lieux de la salle des fêtes depuis cette dernière utilisation. Pour ne plus rencontrer ce genre de problème, Il est décidé que la salle ne serait plus louée ni à des particuliers, ni à des associations aux dates des réveillons de fin d'année à la majorité des membres présents (1 abstention).

- M. DUMONT demande si une demande en mairie a été faite pour tirer des feux d'artifices ? Il lui est répondu que non. Après recherche, une demande doit être faite auprès de la mairie avant tout tir de feux d'artifices sur le domaine public même pour un particulier. M. JULLIEN souligne que le Comité des fêtes amène une animation non négligeable dans la commune avec des manifestations différentes pour s'adapter à un large public. M. DUMONT regrette que la réderie ne se déroule plus que sur la place publique et qu'il n'y ai plus de forains. Il lui est précisé que lors de la dernière présence des forains, des tapages nocturnes avaient été constatés et qu'une recherche pour d'autres forains avait été faite sans succès.

- M. le Maire informe les membres présents de l'état d'avancement du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Le plan de zonage et le règlement sont en phase finale d'élaboration. Une prochaine réunion aura lieu courant février, le PLUI passera au vote et une enquête publique aura lieu ensuite. M. le Maire signale également que le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Amiénois) est en cours d'élaboration également.

- M. le Maire informe que suite au décès de Mme Eliane PARHUITTE, il est nécessaire de la remplacer au sein du Conseil d'Administration du CCAS. La personne désignée pour la fin du mandat est Mme Michèle RICHARD. Mme CATEL demande si une diffusion publique pourrait être faite pour trouver des volontaires. Il est répondu que cela sera fait lors du prochain renouvellement.

- M. RETOURNÉ informe les membres présents qu'une rencontre à eu lieu avec les représentants de l'association des parents d'élèves de Morisel concernant la cantine et la garderie.

Lors de cette réunion :

- Une demande d'ouverture de la garderie à 7h15 a été émise. Pour le changement d'horaires, il a été répondu que cela ne pouvait pas se faire en cours d'année et que le personnel encadrant est mis à disposition par la CCALN, M. le Maire va prendre contact avec la CCALN.
- Il a été demandé s'il était possible d'instaurer une collation le matin pour les enfants qui n'auraient pas déjeuné. Il a été répondu que normalement les enfants arrivent à l'école en ayant déjà déjeuné, qu'il peut y avoir des situations exceptionnelles mais que cela doit rester rare.

- Il a été évoqué le placement des enfants à la cantine. Actuellement ils sont 2 par tables et n'ont pas le choix de se placer où ils veulent. Il est répondu que le placement va être modifié.
- Le temps de repas est perçu comme trop long par les enfants.
- L'APE a demandé s'il est possible d'installer un banc de l'amitié dans la cour de l'école. Il est répondu qu'il y a certainement des normes à respecter car cela se trouve dans le cadre scolaire. Le sujet va être évoqué lors du prochain conseil d'école. Mme CATEL demande s'il est possible de transmettre aux conseillers les compte-rendus des conseils d'école. Cela sera fait à partir du prochain conseil.
- L'APE demande à s'associer à la commune pour l'organisation de la chasse aux œufs de Pâques.
- L'APE veut faire une kermesse après le spectacle de l'école sur la place publique. Elle souhaite pouvoir disposer du matériel communal comme les barrières de police par exemple. Il est répondu que cette kermesse serait plus judicieusement placée au pied de la salle des fêtes car cela fera moins de manipulations et d'aller-retour pour utiliser les réfrigérateurs mis à disposition des associations par la commune.
- L'APE demande s'il est possible d'installer un parc de jeux pour les enfants sur la place publique.

- Mme CATEL demande quand sera fait le marquage sur le parking à côté de l'abribus. Il est répondu que pendant les périodes hivernales cela requiert un marquage à chaud qui coûte plus cher que le marquage à froid, un devis va être demandé.

*Questions de M. LEFEVRE posées par M. DEVOS qui le représente :*

- Des trottoirs sont abîmés dans la rue de Beauvoisy suite aux travaux d'enfouissement. M. le Maire va prendre contact avec la TE80 pour connaître la date de fin des travaux de réfection suite aux travaux d'enfouissement.

- M. RETOURNÉ demande si une réunion est prévue concernant la clôture située à l'intersection de rue du Bosquet et la rue de Beauvoisy, une réunion est prévue le 09 février.

- M. le Maire informe qu'il est toujours en attente du 2<sup>ème</sup> devis concernant les travaux à réaliser au logement N°1.

- M. RETOURNÉ demande quand sera fait l'élagage des Frênes. Le devis signé a été envoyé à l'entreprise qui doit faire ces travaux.

- M. RETOURNÉ demande quand seront réparés les vitraux de l'église. 3 entreprises sont venues pour faire des devis. Un 1<sup>er</sup> a été reçu, on attend les suivants.

*Informations de M. BÉRULLIER représenté par M. RETOURNÉ :*

- L'opération des Hauts de France propres aura lieu le samedi 07 mars, le rendez-vous est fixé devant la mairie à 9h00.
- Il a reçu un devis d'un montant de 2000 € concernant le problème des pigeons qui se trouvent à l'église, Ce sujet peut être réglé en interne en posant des grillages à divers endroits du clocher
- Suite à l'épisode neigeux qui a eu lieu en janvier, une convention avec une commune du secteur et un agriculteur peut être faite afin de rendre praticables les rues de la commune qui ne sont pas faites par la CCALN. La CCALN ne déneige que les départementales qui traversent les communes et pas les rues annexes. Il serait possible également de faire des dépôts de sel à divers endroits de la commune lors de ces intempéries.

- Il a monté un dossier pour obtenir 115 arbustes fournis par la fédération de chasse. Ces plantations ont été réalisés avec l'aide de la société de chasse.

- M. RETOURNÉ demande s'il est possible d'ajouter un éclairage au virage qui se trouve entre la place publique et la rue de l'église car cela est très mal éclairé la nuit et peut occasionner des chutes. Un devis va être demandé. M. JULLIEN signale que l'éclairage derrière la salle des fêtes n'est pas assez fort. Sébastien s'occupera de la lumière derrière la salle des fêtes.

- M. RETOURNÉ signale qu'il va falloir refaire la porte de la sacristie qui se trouve sur le côté de l'église. Sébastien se chargera de la repeindre.

- M. RETOURNÉ signale que l'association des parents d'élèves souhaite faire une soirée « mardi gras » le 17 février, la salle étant disponible, cela est possible. Il serait suivi d'un défilé dans certaines rues de la commune. Un arrêté va être pris pour un circuit qui partira de la salle des fêtes, passera par la rue de l'église, la rue de Beauvoisy, la rue des Arums, la rue du Bosquet, la rue de la Mare pour revenir sur la place publique.

**Fin de séance à 23h10**

Le secrétaire  
Francis JULLIEN



LE MAIRE  
MICHEL VAN DE VELDE

